



FOYERS RURAUX
AQUITAINE

un partenariat



LIEN SOCIAL ET
DIFFERENCES

Présentation générale des stages

Qualification « Surveillant de baignade »

3 ème partie

LA FORMATION BAFA

- Il faut avoir 17 ans au moins, le premier jour du premier stage.
- Les stages doivent être obligatoirement effectués dans l'ordre :
 - 1 - formation générale de huit jours
 - 2 - stage pratique de 14 jours (modalités particulières)
 - 3 - formation d'approfondissement ou de qualification
- Vous avez 30 mois pour effectuer ces trois stages.
- Le stage pratique doit être effectué dans un séjour de vacances ou un ALSH habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des population (D.D.C.S.P.P)

ASPECTS PRATIQUES

**Vous devez impérativement
vous inscrire sur le site**

<http://www.bafa-bafd.gouv.fr/>

Il vous sera alors délivré **un
numéro d'inscription à
reporter sur votre fiche
d'inscription**

LES ATOUTS DE NOS FORMATIONS

- Une formation individualisée grâce à un bilan quotidien, un effectif restreint, un suivi d'après stage.
- Une équipe d'encadrement complémentaire aux compétences et aux expériences variées.
- Deux structures qui mettent leurs outils, leurs ressources et leurs expériences au service des projets pédagogiques.
- Une vie quotidienne conviviale en cohérence avec le développement durable dans une structure d'accueil attrayante et en fonctionnement.
- Des situations pédagogiques réelles avec du public enfant

*Une Coopération de l'U.R.F.R Aquitaine et de Lien Social et Différences
depuis 2010*

Formation de Qualification » surveillant de baignade »

C'est la troisième étape de la formation. Vous devez OBLIGATOIREMENT avoir fait valider une formation générale et votre stage pratique pour accéder à ce stage.

Il vous permettra sous certaines conditions d'encadrer la baignade des groupes d'enfants en A.C.M.

Prérequis :

- ◆ Avoir 18 ans au 1er Juillet de l'année en cours
- ◆ Être reconnu(e) apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage
- ◆ Avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation.
- ◆ Fournir une attestation de capacité à effectuer un 100 mètres nage libre, départ plongé, délivrée par un maître-nageur sauveteur
- ◆ Être titulaire du certificat de compétences relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques » de niveau 1 (PSC 1) de moins de 2 ans.

Objectifs

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- o déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations,
- o porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires,
- o organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation,
 - o connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés,

Ces contenus sont les éléments du programme que vous aborderez lors du stage programmé à Gujan- mestras

- ✓ Rôle et fonction du surveillant de baignade
- ✓ La réglementation des baignades
- ✓ Organiser les baignades
- ✓ Prévenir les risques de noyade
- ✓ Porter assistance au noyé

Une Coopération de l'U.R.F.R Aquitaine et de Lien Social et Différences depuis 2010

- ✓ Les gestes de première urgence
- ✓ Faire découvrir les milieux aquatiques
- ✓ Premières approches de l'eau
- ✓ Préparer en équipe les animations autour de l'eau

FINANCEMENTS

L'aide qui concerne le plus de stagiaire est attribuée par la **Caisse d'Allocation Familiale** à ses allocataires. Elle est versée lorsque les trois stages ont été effectués. Il faut récupérer un formulaire type auprès de votre caisse. Le directeur de chacune des trois étapes le remplira à son tour.

Sous conditions de ressources la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des population (D.D.C.S.P.P) et la Direction Régionale Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) de la Nouvelle Aquitaine peuvent aussi vous aider.

DDCSPP Dordogne : tel : **05.53.03.65.00** personne de contact : demander aide BAFA

DDCSPP Gironde : tel : **05 24 73 38 00** personne de contact : demander aide BAFA

DRJSCS Nouvelle Aquitaine - tel : 05 56 69 38 00 personne de contact : service formation

Certains comités d'entreprises donnent également une aide à la formation. Des municipalités, des accueils de loisirs ou d'autres organisateurs peuvent également attribuer des aides financières.

QUI SONT LES FOYERS RURAUX ?

Mouvement d'Éducation Populaire, agent d'animation et de développement des territoires ruraux, les Foyers Ruraux sont porteurs d'initiatives culturelles, sportives, environnementales et touristiques.

Ils sont également accompagnateurs de formations, de cadres bénévoles et professionnels (responsables et employeurs associatifs, BAFA / BAFD, BPJEPS / DEJEPS...). Ce Mouvement accompagne de nombreuses structures de jeunesse.

Union Régionale des Foyers ruraux d'Aquitaine
9, route de la rivière - 33 590 JAU-DIGNAC-LOIRAC

urfr.aquitaine@mouvement-rural.org

Yves-Jacques ROUZIÈRE

06 15 36 80 20



QUI EST LISODIF ?

Association d'éducation populaire implantée en Dordogne, elle propose de l'animation, des formations et de l'expertise aux structures éducatives et sociales du territoire.

Elle est particulièrement impliquée dans la diffusion des pratiques artistiques et culturelles auprès de tous les publics et des équipes éducatives mais aussi dans l'accompagnement du spectateur.

Elle coordonne et anime des projets de développement territorial mutualisés dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire.

LI.SO.DIF

12, cours Fénelon

24 000 PERIGUEUX

lisodif@sfr.fr - 06 51 09 67 89

www.lisodif.org



RETROUVEZ LES FICHES D'INSCRIPTION DE TOUS NOS STAGES SUR:

www.lisodif.org

**Une Coopération de l'U.R.F.R Aquitaine et de Lien Social et Différences
depuis 2010**